

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026/011

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
Date de la convocation		
16 mars 2026		
Date d'affichage		
Objet : Election des adjoints		

Séance du 20 mars 2026

L'an Deux mil vingt six

Et le 20 mars

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SEILLIÉBERT Christophe, Maire,-----

Présents : SEILLIÉBERT Christophe, Maire, QUARTIER David, BOCAT-MONNET Christiane, GUILLEMEAU Roland (Adjoints), ARMONGON Maryline, DELAGNEAU Aurélie, DEGRANGE François, FLORIN Ingrid, HUP Damien, LAVAUD Estéban, LARBI Fabiola, LOUIS-SIDNEY Vanessa, PREVOST Yvette, ROUSSEAU Philippe, VERPEAUX Nicolas.

Secrétaire de séance : GUILLEMEAU Roland

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

CONSIDÉRANT que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt de la liste des candidats.

David QUARTIER dépose auprès du maire sa liste de 3 candidats.

Aucun autre formalisme n'est requis pour la présentation de la liste. Les conseillers devront recopier la liste des candidats dans l'ordre pour que le vote soit valable. L'ordre de présentation de liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale, il peut être différent.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposée.

Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle des membres du bureau de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité POUR :

- **D'ÉLIRE** les adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue

Liste de candidats déclaré : David QUARTIER

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]	14
f. Majorité absolue	8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste conduite par David QUARTIER. Ils ont pris le rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

David QUARTIER, 1^{ère} adjoint,

Christiane BOCAT-MONNET, deuxième adjointe,

Roland GUILLEMEAU, troisième adjoint,

Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 089-218900769-20260320-2026_011-DE



Le Maire,
Christophe SEILLIÉBERT